

Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date d'édition: 01.12.2014
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **MOLYKOTE DX PASTE**

FDS: version/date : 1.1 / 17.03.2015

Fournisseur: Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
6055 Alpnach
Suisse
Tél. +41 41 666 29 49
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail credimex@credimex.ch

Numéro d'Urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

Producteur: Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgien

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2014
1.1	03/17/2015	862298-00002	Date de la première version publiée: 01.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOLYKOTE(R) DX PASTE

Code du produit : 00000000001160303

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aqua-
--------------------------------	--

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
Date de la première version publiée: 01.12.2014

tiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composés inorganiques et organiques
Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-52-5 265-155-0	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 30 - < 50
Distillats paraffiniques	64742-65-0	Xn; R65	Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 10

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
 Date de la première version publiée: 01.12.2014

lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	265-169-7			
Amines,-N-sulf-alkyltriméthylènedi-, -oléates	61791-53-5 263-186-4	C; R34 N; R50	Skin Corr.1B; H314 Aquatic Acute1; H400	>= 2,5 - < 5
Oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01- 2119463881-32	N; R50-R53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée: 01.12.2014

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore
Oxydes d'azote (NO_x)
Composés de fluor

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée: 01.12.2014

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
 Date de la première version publiée: 01.12.2014

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME (fumées alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE (fumées alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Oxyde de zinc : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 83 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 5 mg/m3
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 83 mg/kg p.c./jour
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 2,5 mg/m3
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 0,83 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant : Oral(e)
 Valeur: 9,33 mg/kg

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2014
1.1	03/17/2015	862298-00002	Date de la première version publiée: 01.12.2014

Oxyde de zinc

- : Eau douce
- Valeur: 20,6 µg/l
- Eau de mer
- Valeur: 6,1 µg/l
- Station de traitement des eaux usées
- Valeur: 52 µg/l
- Sédiment d'eau douce
- Valeur: 117,8 mg/kg
- Sédiment marin
- Valeur: 56,5 mg/kg
- Sol
- Valeur: 35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

Protection des mains
Matériel : Gants imperméables

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules combinées, ammoniac / amines et vapeur de type organique (AK-P)

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/17/2015	Numéro de la FDS: 862298-00002	Date de dernière parution: 01.12.2014 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: pâte
Couleur	: blanc
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,14
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-
rant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies : Contact avec la peau
d'exposition probables Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/17/2015	Numéro de la FDS: 862298-00002	Date de dernière parution: 01.12.2014 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Méthode: OCDE ligne directrice 403
 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 402
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 401
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Méthode: OCDE ligne directrice 403
 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 402
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amines,-N-sulf-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,7 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Méthode: OCDE ligne directrice 403
 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi,-,oléates:

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Oxyde de zinc:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**Distillats naphtériques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi,-,oléates:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Oxyde de zinc:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphtériques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2014
1.1	03/17/2015	862298-00002	Date de la première version publiée: 01.12.2014

Type de Test: Test de Buehler
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Espèce: Cochon d'Inde
 Méthode: OCDE ligne directrice 406
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Espèce: Cochon d'Inde
 Méthode: OCDE ligne directrice 406
 Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Injection intrapéritonéale
 Méthode: OCDE ligne directrice 474
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Injection intrapéritonéale
 Méthode: OCDE ligne directrice 474
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée:
			01.12.2014

mammifères (test cytogénétique in vivo)
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Inhalation
 Méthode: OCDE ligne directrice 474
 Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Souris
 Voie d'application: Contact avec la peau
 Durée d'exposition: 78 semaines
 Méthode: OCDE ligne directrice 451
 Résultat: négatif

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Souris
 Voie d'application: Contact avec la peau
 Durée d'exposition: 78 semaines
 Méthode: OCDE ligne directrice 451
 Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Contact avec la peau
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:
Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Oxyde de zinc:**

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins

Toxicité à dose répétée**Composants:****Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Rat

NOAEL: > 0,98 mg/l

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce: Lapin

NOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 4 w

Méthode: OCDE ligne directrice 410

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1 Date de révision: 03/17/2015 Numéro de la FDS: 862298-00002 Date de dernière parution: 01.12.2014
Date de la première version publiée: 01.12.2014

Espèce: Rat
NOAEL: > 980 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 4 w
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Oxyde de zinc:

Espèce: Rat
NOAEL: 1,5 mg/m³
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 3 m
Méthode: OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/17/2015	Numéro de la FDS: 862298-00002	Date de dernière parution: 01.12.2014 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les bactéries : NOEC : > 1,93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les bactéries : NOEC : > 1,93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Méthode: DIN 38 412 Part 8
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,001 - 0,01 mg/l

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/17/2015	Numéro de la FDS: 862298-00002	Date de dernière parution: 01.12.2014 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

tiques	Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues	: CE50 : > 0,01 - 0,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 100
Oxyde de zinc:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 330 - 780 µg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,9 - 16,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 136 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 24 µg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: CE50 : 5,2 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 199 µg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 37 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-	: 1

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée:
			01.12.2014

tique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 2 - 4 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Méthode: OCDE ligne directrice 301B

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 2 - 8 %
 Durée d'exposition: 28 jr
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi,-,oléates:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Oxyde de zinc:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
 Facteur de bioconcentration (FBC): 177

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée:
			01.12.2014

agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	:	UN 3077
ADR	:	UN 3077
RID	:	UN 3077
IMDG	:	UN 3077
IATA	:	UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates, Oxyde de zinc)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates, Oxyde de zinc)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Amines,-N-suif-alkyltriméthylènedi-, -oléates, Oxyde de zinc)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (N-Tallow Alkyltrimethylenediamine Oleate, Zinc oxide)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (N-Tallow Alkyltrimethylenediamine Oleate, Zinc oxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée:
			01.12.2014

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M7
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9
 Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M7
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
 Instruction d'emballage (LQ) : Y956
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version 1.1	Date de révision: 03/17/2015	Numéro de la FDS: 862298-00002	Date de dernière parution: 01.12.2014 Date de la première version publiée: 01.12.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

		Quantité 1	Quantité 2
9a	Dangereux pour l'environnement	100 t	200 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
----	------------------------------	-------	-------

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
- ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.
- IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- TSCA : Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.
- PICCS : Consultez votre représentant local de chez Dow Corning.
- KECI : Un ou plusieurs composants ne sont pas listés ou exemptés.
- AICS : Consultez votre représentant local de chez Dow Corning.
- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

Inventaires

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	03/17/2015	862298-00002	01.12.2014
			Date de la première version publiée:
			01.12.2014

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

R34 : Provoque des brûlures.
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 :
 :

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
 Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Skin Corr. : Corrosion cutanée
 CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
 CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
 CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent

MOLYKOTE(R) DX PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2014
1.1	03/17/2015	862298-00002	Date de la première version publiée: 01.12.2014

employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR